Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation



62510 - Création et diffusion culturelles

Proposition d'attribution de subventions dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles de spectacles vivants

Rapport n° CP/2017/468

Service gestionnaire:

K220 - Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions du Département dans le domaine de la création et de la diffusion de spectacles vivants destinés à un jeune public.

Le Département soutient le développement artistique des territoires ainsi que la médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois. Son objectif est de soutenir une politique culturelle de qualité et diversifiée pour tous les habitants et de veiller à un aménagement culturel équitable.

A cette fin, il soutient des actions de création et diffusion culturelles en tant que vecteurs d'attractivité pour les territoires, favorisant prioritairement l'enseignement artistique, la transmission et les pratiques amateurs.

Bourses à la création de spectacles vivants

Depuis 2010, le Département a instauré deux bourses d'aide à la création de spectacles vivants dans le but de soutenir la production artistique locale et d'appuyer la programmation du Vaisseau. Ces spectacles sont destinés à un public d'enfants de 3 à 11 ans.

Les deux bourses doivent permettre à des compagnies d'Alsace ou d'Allemagne de créer un spectacle à caractère scientifique et un projet de spectacle scientifique bilingue françaisallemand.

Chaque projet est subventionné à hauteur de 10 000 euros, accompagné d'une garantie d'achat de 12 représentations par le Vaisseau durant l'été 2018.

Les dossiers ont été déposés et examinés par un jury présidé par le Département, associant l'expertise de partenaires culturels et de représentants de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles-Etat).

Suite aux délibérations du jury qui s'est rassemblé en mai dernier, il est proposé que les bourses soient attribuées à :

- Bourse d'aide à la création de spectacles jeune public à caractère scientifique : Compagnie Médiane « **ZZZOmmeil...** projet pour endormir les spectateurs »
- Bourse d'aide à la création de spectacles jeune public bilingue : Houppz ! théâtre « **Mmmmh ! l'incroyable aventure des aliments dans notre corps...** » spectacle scientifico-burlesque bilinque.

Sur proposition de la Commission Territoriale du territoire de l'Eurométropole, réunie le 20 octobre 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer, une subvention de $10~000~\rm \^{e}$ à chacune des deux compagnies ainsi déclarées lauréates à la bourse à la création.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43172	65-6574-311	20 000,00	€	20 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 20 000 €.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,

Frédéric BIERRY